



Problème succession (compromis de vente)

Par **axel21**, le **12/04/2017** à **13:50**

bonjour ,

est il possible de changer un compromis de vente a titre de licitation faisant cesser l indivision en compromis de vente normal.

je vous explique pourquoi:

La banque qui veut financer mon projet immobilier (succession familiale en indivision) demande simplement a la notaire et a moi meme de changer le compromis de vente a titre de licitation faisant cesser l indivision en compromis normal car ma femme n'apparait pas en tant qu'aquereur et de ce fait je deviens seul acquereur et les revenus de ma femme ne rentrent pas dans le montage du dossier ,ce qui bloque au niveau de la banque car le taux d'endettement passe au-dessus.

le notaire m'explique que ce n'est pas possible et que normalement cela passe de cette maniere .

la banque ne finance pas dans l'etat actuel et le notaire me renvoie vers le juridique de la banque !!!!

Est il possible de modifier l'acte de succession en vente ,

Ou peut être un avenant de l'acte ou ma femme deviendrait acquereur ?

merci pour les reponses que vous pourrez m'apporter